

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst :

Récemment, les projets de réaménagement de la rue Wayez ont fait les gros titres des journaux et ont suscité beaucoup de débats parmi les habitants de la commune. En cause, notamment, la suppression de 80% du stationnement à la suite des travaux. Ce point inquiète particulièrement les commerçants mais également les riverains : où seront reportées les 143 places supprimées rue Wayez et à qui cela va profiter ?

Sachant qu'en 2016, le MR expliquait par la voix de Françoise Carlier alors échevine de la mobilité que les travaux de la rue Wayez seraient conditionnés à la création d'un parking place de la Vaillance¹, doit-on comprendre le regain d'intérêt d'APCOA comme étant le résultat du déblocage du projet de rénovation de la rue Wayez, plus particulièrement de son volet contenant la suppression de 145 places de stationnement ? Vue La demande importante de stationnement et la pénurie d'offre en voirie permettant à APCOA de devenir incontournable dans le quartier et de se garantir une forme de monopole sur le stationnement. Pour le dire plus simplement, vous êtes en train d'organiser la privatisation du stationnement public au profit de cette société et au détriment des citoyens.

APCOA a récemment investi la commune de Jette. Avec comme résultat une explosion des tarifs : 2,60 euros de l'heure pour les visiteurs tandis que les riverains qui souhaitent utiliser ce parking pour s'y garer doivent déboursier 150€ par trimestre. Comment la majorité voit-elle compatible ses devoirs à l'égard des Anderlechtois et des visiteurs de notre commune avec le fait de les livrer ainsi pieds et poings liés à une entreprise dont les tarifs sont presque 3 fois supérieurs aux prix actuels considérant le niveau de précarité de nos concitoyens ?

Le parti socialiste soutient le projet depuis ses origines, alors qu'Ecolo-Groen s'y est publiquement opposé aux côtés des riverains. Mme l'échevine de la mobilité continue d'ailleurs à affirmer être opposée au projet, tout en assurant sa pérennité. Pourquoi n'avoir alors pas profité du changement de majorité pour remettre en question cette orientation néolibérale, conformément aux attentes des électeurs ?

Alors que jusqu'à aujourd'hui le projet n'a pas bougé depuis l'obtention du marché public en 2015, pourquoi la majorité n'a-t-elle pas considéré, comme le réclame le PTB, le remplacement du projet en partenariat public-privé par un projet de partenariat public-public afin d'offrir aux anderlechtoise un parking public qui permettrait de libérer l'espace en voirie, offrant plus de place aux modes de mobilité douce tout en offrant une solution de parking bon marché ? Cette option a-t-elle seulement déjà été envisagé par la majorité ?

L'immobilisme d'APCOA, ses exigences de modifier les conditions du marché public, les tarifs constatés sur les autres exploitations d'APCOA, les déclarations dans la presse concernant une volonté de se retirer du projet ne devraient-ils pas constituer des motifs suffisants pour rompre avec le PPP ? Quels seraient les conséquences exactes d'un retrait de la commune dans le cas où les fautes d'APCOA seraient démontrées ainsi que dans le cas où la commune ne parviendrait pas à les démontrer ? Cette option a-t-elle seulement déjà été envisagé par la majorité ?

Finalement, savez-vous quand APCOA envisage de déposer le nouveau permis et que risque la commune si elle le refuse, par courage politique ou pas simple acte de bon sens ?

G. VAN GOIDSENHOVEN annonce que c'est l'occasion de faire le point sur cette question. Il désire savoir où en est l'hypothèque de ce parking souterrain dont la bonne fin à été, certains moments, remise en cause. Il imagine que depuis un mois, il est possible que certaines choses aient évoluées. La majorité s'est-elle mise d'accord sur l'opportunité de supprimer, et dans quelle mesure, les places de parking en surface ? Le groupe MR souhaite être informé car cette affaire devient compliquée pour que la population puisse se retrouver sur les orientations et sur un certain nombre de projets.

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture du texte suivant :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van de volgende tekst :

Le Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal stipule que les interpellations concernant le même sujet doivent avoir lieu avec au moins trois mois d'écart tant qu'aucun fait nouveau n'est disponible.

Nous avons déjà répondu à des interpellations sur ce sujet en octobre, novembre et décembre 2019, bien qu'aucun fait nouveau n'était disponible. C'est donc la même chose cette fois-ci.

Monsieur le bourgmestre a déjà informé en décembre qu'une rencontre était prévue avec APCOA.

La nouvelle information est la suivante : cette rencontre a eu lieu. La commune attend maintenant que APCOA franchisse l'étape suivante prévue dans le cahier des charges de ce projet : soumettre les plans pour l'obtention d'un permis d'urbanisme.

La commune n'a pas reçu d'autre information à ce sujet pour l'instant. Nous attendons donc que APCOA soumette les plans pour obtenir un permis d'urbanisme dans un avenir proche.

G. BORDONARO a l'impression qu'on se moque des Conseillers car il n'a reçu de réponse qu'à sa dernière question ; il rappelle donc oralement. Il estime que son devoir de Conseiller est de demander des explications à ce sujet. Quelle est la position du groupe ECOLO à ce sujet car il pense que les électeurs d'ECOLO ont fait confiance au parti, notamment par rapport à ce sujet-là. Il a l'impression que le Collège se cache derrière des réponses tout a fait formelle, ce qui n'est vraiment pas respectueux de ses électeurs et de la population en général.

Monsieur le Bourgmestre-Président ajoute que la situation sera plus claire lorsque les plans seront déposés (STIB, aménagement de la rue Wayez et APCOA).

G. BORDONARO comprend bien cela mais le Collège a-t-il envisagé un partenariat public. ?

Monsieur le Bourgmestre-Président répond négativement car le Collège n'a aucune compétence en matière de gestion et de construction de parkings. Tous les documents sont consultables dans le dossier

G. BORDONARO précise que la commune doit construire son parking à titre communal et non privé. A partir du moment où APCOA a retiré son permis, est-il impossible pour le Collège de changer quoique ce soit ? Doit-il continuer sans intervenir ?